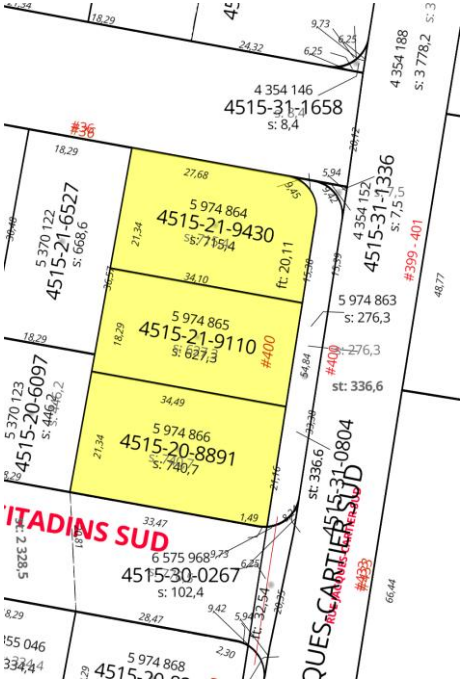




AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 2 novembre 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudié les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriétaire :	Ville de Farnham
Lots visés :	5 974 864, 5 974 865 et 5 974 866 du cadastre du Québec
Emplacement :	400, rue Jacques-Cartier Sud et lots limitrophes
Nature et effet de la demande :	

Propriétaires :	Johanna Rainville et Cédric-Xavier Gagnon
Lot visé :	5 945 557 du cadastre du Québec
Emplacement :	1325, rue Saint-Paul
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage attaché menant à une superficie cumulative de 52,9 % par rapport à la superficie de plancher du bâtiment principal, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> autorisent une superficie cumulative maximale de 50 %.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 14 octobre 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière